REM FORMATION

Formation -§11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998: Formation périodique des personnes accédant la ZSAR sans escorte -Obtention carte CIME – Périodique

1 jour 3 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Personnes pour lesquelles l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire ou une carte CIME est nécessaire pour leur activité professionnelle

Pré-requis

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE
Pour suivre cette formation vous devez vous engager à prendre toutes les mesures pour assurer la non divulgation de toutes informations dont vous avez connaissance dans le cadre de cette formation .

Objectifs pédagogiques

- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement
-

Description / Contenu

Pour délivrer les cartes d'identification de membre d'équipage les organismes s'assurent que la personne qui demande à bénéficier d'une carte d'identification de membre d'équipage est, d'une part, titulaire d'une licence de navigant en cours de validité et, d'autre part, à jour de la formation sûreté mentionnée à la sous-section 11.2.6 ;
Paragraphe §11.2.6.2 du règlement européen : formation en e-learning des personnes accédant à la ZSAR sans escorte.

Modalités pédagogiques

1. Formation présentielle en salle
2. Voir Synthèse du programme pédagogique

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Tableau blanc
Illustration par des vidéos
Exercices d'ancrage et de vérification des connaissances, évaluations formatives

Modalités d'évaluation et de suivi

- Évaluation: si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale de 12/20, le stagiaire a la possibilité d'accéder directement une deuxième fois à l'évaluation. Si le stagiaire échoue à la deuxième tentatives, le Client est alors facturé de la formation. Le stagiaire doit être de nouveau inscrit pour suivre la formation dans sa totalité
- Réalisation d'un questionnaire de satisfaction à remplir par le stagiaire en fin de formation

Modalités Accessibilité

Respect des règles pour l'accessibilité des contenus WEB d'accessibilité WCAG (web content accessibility guidelines) applicables (par exemple accessibilité de l'outil à des personnes en situation de handicap).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 49 19 81 79 si vous êtes en situation de handicap.

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:
Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française selon l'AIM du 11/09/2013 relatif à la sureté de l'aviation civile

05/11/2026